

## **Le CONTRAT DE SITE : fin de l'égalité des droits L'Alsace à nouveau terrain d'expérimentation**

**L**e 23 mai 2013, les présidents des Universités de Strasbourg (Unistra), Mulhouse-Colmar (UHA), de l'INSA, de la BNU d'une part, et d'autre part la ministre de l'Enseignement Supérieur Mme FIORASO signaient un « contrat de site. »

Ce « contrat de site » prévoit une cartographie de l'offre régionale de formations. L'objectif de cette cartographie est clairement annoncé par le président Beretz : « Dans une situation marquée par les contraintes budgétaires, on ne fera pas tout partout et on ne va pas tout centraliser à Strasbourg » (L'Alsace du 23/05/13). Bref, il s'agit de supprimer des formations et des postes d'enseignants.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) n'a-t-il pas promis aux Présidents des établissements concernés des financements supplémentaires - qui s'avèrent finalement pris sur d'autres budgets de l'ESR -, s'ils acceptaient de signer ce contrat expérimental ?

Le « contrat de site » prévoit la mise en place d'un « cluster » c'est-à-dire une instance de pilotage associant les 4 signataires du contrat, les collectivités, les organismes de recherche, les établissements du service public d'enseignement post-bac non strictement universitaires (école supérieure des arts du Rhin, TNS, ENA, INET et lycées), le rectorat, les hôpitaux universitaires et le CROUS.

Après la fusion des 3 universités de Strasbourg, c'est un pas supplémentaire dans la casse de l'enseignement supérieur et de la recherche publique avec des menaces de fusion d'établissements de nature totalement différentes : Est-ce la 1<sup>ère</sup> étape de l'université unique d'Alsace ainsi que l'évoquent les DNA ?

Ce contrat de site, c'est en fait une anticipation du projet de loi Fioraso, actuellement en discussion au Parlement - projet de loi qui prévoit la fin des

diplômes nationaux pour laisser à chaque université le soin de délivrer ses propres diplômes (par la voie de l'accréditation).

Le projet de loi Fioraso conduirait ainsi à la régionalisation des diplômes, à briser leur cadre de reconnaissance dans les conventions collectives et l'accès aux concours de la fonction publique.

Rappelons que les principales organisations syndicales de l'Enseignement supérieur et de la recherche - FSU, CGT, FO, Solidaires - demandent le retrait de ce projet de loi, ce qui n'est pas le cas de l'UNEF.

Une nouvelle fois, il s'agit de faire de l'Alsace le laboratoire des contre-réformes du gouvernement Hollande/Ayrault dans le cadre des politiques d'austérité dictées par la troïka.

À peine deux mois après l'échec du Conseil Territorial d'Alsace qui, en anticipation de l'acte III de la décentralisation, visait à faire de l'Alsace le laboratoire de l'éclatement de la république, le contrat de site poursuit la même logique : il s'agit de faire des établissements d'enseignement supérieur de nos deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le laboratoire de l'éclatement de l'enseignement supérieur et de la régionalisation des diplômes.

**• C'est pourquoi, dans la continuité de son combat unitaire contre le Conseil Territorial d'Alsace, pour la défense de l'unité de la République, des droits et garanties collectives et des services publics qui lui sont liés,**

**• Dans la continuité de son combat pour la défense des services publics de l'université qui l'a conduit à agir contre la fermeture du restaurant universitaire Pasteur de Strasbourg,**

**La Fédération 67 du POI entend s'opposer à l'éclatement de l'enseignement supérieur et de la recherche à Strasbourg.**

